

COMMUNE de SAINT-CHRISTOPHE DES BOIS 35210

**PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.
28 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 20 h 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BAUDY Yoann - COQUELIN Céline - DESCHAMPS Fabrice - ESNAULT Marie-France – GAUTHIER Michaël – GROVALET Malo – GROVALET Marie - GUÉRIN Yves – LEPESANT Laurence

Absents excusés : PLANCHENAULT Stéphane (pouvoir à GUÉRIN Yves) – MACÉ Nicole – POIRIER Pascal

Absente : PIGEON Myriam

Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 10

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Fabrice DESCHAMPS a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies, Le quorum étant atteint, M. Yves Guérin, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 22.

A L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des décisions prises lors de la dernière réunion de Conseil**
- 2- Travaux 14 rue de l'Eglise : attribution des marchés**
- 3- Participation au restaurant scolaire de Châtillon-en-vendelais**
- 4- Indemnisation pour services rendus**
- 5- Questions diverses**
 - **Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal**
 - **Comptes-rendus des différentes commissions**

D2022-062 : 14 rue de l'Eglise : Attribution des marchés de travaux (3 logements)

M. le Maire informe les membres, de la procédure d'appel d'offres en procédure adaptée, en 13 lots séparés pour la réhabilitation de trois logements locatifs situés 14 rue de l'Eglise.

Vu l'avis de la Commission chargée de vérifier les offres,

Vu les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation l'avis de règlement, à savoir 60% pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique de l'offre,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'attribuer les offres suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

Lots	Intitulé	Entreprises	Montant HT €
1	Aménagements extérieurs – Espaces verts	A la charge de la Commune	
2	Démolitions – Gros-Œuvre – Ravalement	BRETON – Le Loroux	102 574.64
3	Enduits	BRETON – Le Loroux	18 050.10
4	Charpente Bois	OGER – Chatillon en Vendelais	13 544.70
5	Couverture ardoises	OGER – Chatillon en Vendelais	38 532.76
6	Menuiseries extérieures alu	Fadier – Argentré du Plessis	22 605.00
7	Métallerie – Serrurerie	A relancer	
8	Isolation – cloisons – plafonds	D.P.I. – Ernée	54 206.99
9	Menuiseries intérieures	Fadier – Argentré du Plessis	22 308.90
10	Revêtements de sols – Faïence	Laize - Romagné	15 982.85
11	Peinture	Théhard – Vitré	14 723.93
12	Plomberie – Chauffage – sanitaire	Oger – St Christophe des Bois	34 706.39
13	Electricité - Ventilation	Raut - Javené	22 578.64

✓ **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

M. le Maire apporte des précisions sur :

- Lot 1 : les travaux seront réalisés par les agents de la Commune
- Lot 3 : économies à réaliser sur les enduits
- Lot 7 : aucun offre n'a été reçu (escalier extérieur)

Le point sur la participation au restaurant scolaire de Châtillon-en-vendelais est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour des précisions complémentaires.

D2022-063 : Indemnisation de particuliers pour services rendus

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la participation, avec matériel, de M. Pierre Juguet – domicilié à Saint-Christophe-des-Bois, 15 rue du Presbytère aux travaux de peinture routière.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, :

✓ **Décide** d'indemniser M. JUGUET Pierre à hauteur de 250.00 €.

- ✓ **Autorise** M. le Maire à émettre le mandat correspondant et à signer tous documents

D'autres traçages seront à réaliser ultérieurement.

Questions diverses

- Copieur Mairie : Renouvellement d'un copieur en location auprès d'ASI – Châteaubourg pour une durée de 5 ans
- Cérémonie du 11 novembre prévue le dimanche 13 novembre 2022 suivie d'un repas
- Réunion de la Commission « Fleurs » : 6 octobre à 20 H 30 en Mairie
- Antenne Frée Mobile : active depuis le 15 août 2022. Cependant quelques difficultés de captage sont remontées
- Transport scolaire : heure du retour des élèves transporter sera modifiée à partir du 3 octobre 2022 en raison du temps trop important passé dans le car.
- Broyage de certaines archives à éliminer effectué auprès de Destrudata – Fougères pour un montant de 395 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à Saint-Christophe-des-Bois, le 12 octobre 2022

Le Maire,
Yves Guérin

Le secrétaire de séance,
Fabrice Deschamps

